

CONSEIL DES MINISTRES

Quatorzième session ordinaire

Addis-Abéba. Février/Mars 1970.

RAPPORT FINANCIER

COUVRANT LA PERIODE ALLANT DU 1er JUIN 1968

AU 31 MAI 1969



CM 0296

MICROFICHE

1. Conformément à l'article 3 chapitre IX du Règlement Financier, le Conseil des vérificateurs externes s'est réuni à Addis-Abéba en décembre 1969. Il a vérifié les comptes de l'Organisation, ainsi que tous les comptes et fonds spéciaux de dépôt, et les a déclarés en règle.
2. Cette année tout comme les années précédentes, tout l'effectif de l'administration financière de l'Organisation a été mis à l'entière disposition du Conseil afin de répondre à toutes questions orales ou écrites que le Conseil pourrait être amené à poser en cours de vérification. Les problèmes de politique générale, ou ayant des implications d'ordre politique, ont été traitées directement avec le Secrétaire général lui-même, le Secrétaire général adjoint chargé de l'administration et des finances, et avec le Chef de l'administration, avant que le Conseil ait rédigé son rapport définitif.
3. La Libye, sixième membre du Conseil élu par le Conseil des Ministres lors de la douzième session ordinaire pour renforcer le contrôle financier de l'Organisation, était présente, ainsi que tous les autres membres du Conseil.
4. Le Conseil des vérificateurs externes dans son rapport couvrant l'exercice financier 1968/1969 tel que celui-ci figure dans le document CM/297 et CM/297/Add.I présenta des recommandations pertinentes visant à l'amélioration du système comptable ainsi qu'au renforcement de l'équipe du service financier. Ces recommandations ont été les bienvenues et seront promptement mises à exécution.
5. Il est à signaler que pendant la période considérée, le Secrétariat général a dû suivre le premier budget complet qui ait jamais été établi d'une manière adéquate. Malheureusement, le Conseil des Ministres, réuni en sa Dixième session budgétaire, a insisté pour que la plupart des crédits alloués au titre du budget de 1968/1969 soient basés sur les dépenses effectives du budget de 1967/1968. Ces prévisions se révélèrent grossièrement insuffisantes dans la dernière partie de l'année fiscale, et le résultat en fut des dépenses excédentaires et des dépassements pour certains chapitres du budget tels que les dépenses courantes afférentes au personnel, l'entretien des véhicules, etc...

6. Le Secrétariat général est heureux de constater que le Conseil des Ministres a réagi favorablement à ce problème en habilitant les membres résidents du Comité consultatif pour les questions budgétaires et financières à autoriser les dépenses excédentaires et les dépassements avant le déboursement effectif (voir document CM/Dec.55 (XII)).

7. En conformité avec cette décision adoptée par le Conseil, et selon laquelle toutes dépenses imprévues doivent être soumises aux membres résidents du Comité consultatif avant leur déboursement effectif, le Secrétariat général a saisi l'occasion de la réunion du Comité consultatif qui s'est tenue en août dernier à Addis-Abéba pour obtenir une approbation rétrospective pour tous les dépassements du Secrétariat général et de ses bureaux régionaux et sous-régionaux (réf. Doc. FBM/2 (VIII) et FBM/2 (VIII) add.I).

ECONOMIES AU TITRE DU BUDGET 1968/1969.

8. Le montant total des crédits alloués au titre du budget de 1968/1969 s'élevait à 2.296.302,40 \$ EU. Les dépenses totales et les obligations dues jusqu'au 31 mai 1969 se montaient à 1.738.272,61 \$ EU, réalisant des économies théoriques s'élevant à 558.029,79 \$ EU. Cependant, il convient de souligner que le Conseil des Ministres, lors de sa douzième session ordinaire tenue à Addis-Abéba en février de l'année en cours, a chargé le Secrétariat général par les résolutions CM/Déc.60 (XII) et CM/Déc.63 (XII), de verser un montant de 45.000,00 \$ EU au " Conseil de l'entente " et de 580.000,00 \$ EU au Gouvernement algérien prélevés sur ces économies. Jusqu'ici, le Conseil de l'entente a été intégralement payé. Une avance de 300.000,00 \$ EU a été versée au Gouvernement algérien lequel a été prié de faire savoir de quelle façon il entendait se faire verser le solde de 280.000 dollars, compte tenu de ce que ce pays doit à l'Organisation une somme de 250.810,75 dollars EU. Le détail de ces sommes se présente comme suit :

1. Arriérés des cotisations	140.078,41 \$ EU.
2. Cinquième Conférence au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement	74.908,32 \$ EU.
3. Conférence des Ministres du Travail	15.824,02 \$ EU.
	<hr/>
Total	230.810,75 \$ EU.
	=====

Les membres résidents du Comité consultatif ont également décidé de prélever sur les économies réalisées la somme de 16.422,55 dollars EU. jusqu'ici approuvée pour diverses missions pour la Guinée Equatoriale.

R E C E T T E S .

a) Cotisations.

En dépit de plusieurs appels lancés à tous les Etats membres par le Conseil des Ministres et la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, et malgré les nombreux rappels du Secrétariat général à tous les Etats membres pour qu'ils versent leurs cotisations (depuis le début de l'exercice financier en cours, le Secrétariat général a déjà envoyé aux Etats membres quatre lettres concernant les cotisations), certains des Etats membres n'ont pas encore versé en totalité leurs cotisations au premier budget régulier de l'Organisation. Un relevé des cotisations reçues au cours de l'exercice financier 1968/1969 figure en annexe III du présent rapport.

b) Recettes diverses.

Un relevé des recettes diverses figure à l'annexe III du présent rapport. Le projet de budget 1970/1971 comprendra, conformément aux instructions précédemment données par le Comité consultatif, un état sommaire des prévisions de recettes.

DEPENSES.

11. Conformément aux recommandations du Conseil des vérificateurs aux comptes et du Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières adoptées par le Conseil des Ministres, le Secrétariat général, en dépit des difficultés, de demeurer dans les limites des crédits de l'exercice financier devant être vérifié. Tous les dépassements ont été soumis au Conseil consultatif et une approbation rétrospective a été obtenue. Un relevé des dépenses effectives et des obligations dûes au titre de l'exercice financier 1968/1969 figure en annexe VII au présent rapport.

FONDS DE ROULEMENT.

12. On trouvera un état à jour du fonds de roulement en annexe VI au présent rapport.

L'AFFAIRE DU SUD-OUEST AFRICAIN.

13. Il a été demandé aux Etats membres, conformément à la décision du Conseil, un réajustement fondé sur les frais réels qu'a entraîné cette affaire. On trouvera en annexe II du présent rapport (réf. Res.CM/Déc.58 (XII)) un relevé des cotisations pour le financement de l'affaire du Sud-Ouest africain après le réajustement du 31 mai 1969.

14. On rappellera que le Conseil des vérificateurs aux comptes a souligné dans son rapport les difficultés de communication existant entre le siège du Secrétariat général et les bureaux régionaux. Le Secrétariat général est heureux de noter qu'il y a eu dans la période considérée des contacts à la fois plus nombreux et plus suivis dans le sens d'une meilleure coopération avec les bureaux régionaux. Les bureaux ont fait d'ailleurs depuis lors, de visites fréquentes et il est indéniable qu'une supervision plus appropriée et un contrôle plus rigoureux ont sensiblement augmenté. Au siège même de l'Organisation, l'harmonie n'a cessé de se manifester entre le Chef du service des finances et ses collègues, le Chef du personnel et le contrôleur financier.

BUREAUX REGIONAUX.

15. Le Secrétariat général est heureux de noter qu'il a été possible cette année de faire l'inventaire des stocks et des biens de tous les bureaux régionaux et sous-régionaux. Cet inventaire au 31 mai 1969 figure au bilan présenté en annexe (IX) au présent rapport.

16. D'autre part, lors de la dernière visite effectuée aux bureaux régionaux par le Chef du service des finances et le contrôleur financier, toutes les conclusions du Conseil des vérificateurs aux comptes ont été examinées en détail et des solutions adéquates ont été trouvées pour chacune d'entre elles. On a également tenu compte de toutes les suggestions du Conseil tendant à améliorer le système comptable et à resserrer le contrôle financier.

17. A propos des loyers économiques que doivent verser les fonctionnaires habitants les logements de l'OUA à Lagos, le Secrétaire général a demandé que les fonctionnaires intéressés versent la totalité de leur indemnité de logement plus 81/3% de leur salaire de base. On a aussi discuté de la situation des nouveaux fonctionnaires statutaires vivant dans les logements de l'OUA. Le Secrétaire général espère pouvoir fixer des loyers pour ces derniers, qui correspondraient aux décisions du Conseil. Néanmoins, la question du paiement supplémentaire à El Nasr pour couvrir la perte due à la dévaluation doit être réglée définitivement par le Secrétariat général.

18. On a relevé qu'au cours de l'année dernière les bureaux régionaux, à savoir le CSTR de Lagos et le Comité de coordination pour la libération de l'Afrique ont commencé à imputer directement sur les registres comptables du siège de l'Organisation toutes les dettes contactées par eux et pour lesquelles il n'existait pas de prévisions budgétaires. Après un échange de vue sur la question, les fonctionnaires responsables ainsi que les Secrétaires exécutifs se sont vus recommander de référer toute dépense imprévue au Secrétariat général pour obtenir l'autorisation des membres résidents du Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières et ce, avant que ces dettes soient effectivement contractées.

19. Lors de sa douzième session ordinaire, le Conseil des Ministres avait décidé de charger les vérificateurs de vérifier les comptes des bureaux régionaux ou sous-régionaux avant de se rencontrer au siège d'Addis-Abéba. Tout porte à croire qu'il s'agit là d'une disposition difficile à appliquer compte tenu de la nécessité de coordonner les vérifications et il n'est guère exclu que cette proposition ne s'avère onéreuse à la longue.

20. D'autre part, il semble bien que des changements constants dans la composition des membres du Conseil soit une opération à la fois onéreuse et laborieuse étant donné qu'avant de se familiariser avec les divers aspects de la vérification des comptes de l'OUA, ces nouveaux membres doivent étudier sa procédure particulière de comptabilité.

21. Le Conseil a présenté à cet égard des recommandations au Conseil des Ministres qui sont susceptibles d'assurer une certaine continuité parmi les membres qui le composent. Il pourrait être utile de suggérer que le Conseil se vit confier la responsabilité d'organiser son programme de travail et de préparer son propre budget.

LISTE DES ETATS FINANCIERS ANNEXES AU PRESENT RAPPORT.

- ANNEXE I. Relevé des cotisations impayées dues au titre des budgets 1965/1967 - 1967/1968 - 1968/1969 au 31 mai 1969;
- ANNEXE II. Relevé des cotisations reçues et des cotisations impayées relatives à l'affaire du Sud-Ouest africain fondées sur le réajustement au 31 mai 1969; (réf. Rés. CM/Déc. 58 (XII))
- ANNEXE III. Relevé des recettes du 1er juin 1968 au 31 mai 1969;
- ANNEXE IV. Relevé des cotisations demandées au titre du budget 1969/1970 fondées sur le barème des taxations de l'OUA;
- ANNEXE V. Relevé des fonds disponibles en banque après la réconciliation du 31 mai 1969;
- ANNEXE VI. Etat du fonds de roulement au 31 mai 1969;
- ANNEXE VII. Etat des dépenses réelles et des obligations dues au titre de l'exercice financier 1968/1969 au 31 mai 1969;
- ANNEXE VIII Etat des avances recouvrables à partir du 31 mai 1969;
- ANNEXE IX. Bilan au 31 mai 1969;
- ANNEXE X. Etat de l'actif et du passif; (bureaux régionaux)
- ANNEXE XI. Relevé des paiements excédentaires au titre des budgets 1965/1967 - 1967/1968 et 1968/1969.

ETAT AU 31 MAI 1969 DES COTISATIONS DUES AU TITRE
DES BUDGETS DES EXERCICES 1965/1967, 1967/1968 ET 1968/1969

CM/296
Annexe I
page 1

ETAT MEMBRE	Montant dû au titre des budgets 1965/67	Montant dû au titre du budget 1967/68	Montant dû au titre du budget 1968/69	Total des montants dûs
1. Algérie	-	-	712,62	712,62
2. Botswana	-	-	35.282,28	35.282,28
3. Burundi	-	-	41.792,71	41.792,71
4. Cameroun	-	-	591,77	591,77
5. République centrafricaine	56,46	14,09	41.792,71	41.863,26
6. Tchad	-	-	41.792,71	41.792,71
7. Congo-Brazzaville	-	15,07	7.600,96	7.616,03
8. Congo-Kinshasa	-	-	73.022,42	73.022,42
9. Dahomey	31.043,45	34.425,96	41.792,71	107.262,12
10. Ethiopie	-	-	52.126,06	52.126,06
11. Guinée équatoriale	-	-	-	-
12. Gabon	-	-	-	-
13. Gambie	83.935,71	31.078,84	41.792,71	156.807,26
14. Ghana	-	-	-	-
15. Guinée	-	34.425,96	41.792,71	76.218,67
16. Côte d'Ivoire	-	-	-	-
17. Kenya	-	-	-	-
18. Lesotho	-	-	25.075,63	25.075,63
19. Libéria	-	0,04	-	0,04
20. Libye	1,48	-	-	1,48
21. Madagascar	-	-	-	-

ETAT MEMBRE	Montant dû au titre des budgets 1965/67	Montant dû au titre du budget 1967/68	Montant dû au titre du budget 1968/69	Total des montants dûs
22. Malawi	70.625,48	15.225,96	41.792,71	127.644,15
23. Mali	-	-	-	-
24. Mauritanie	-	2,04	41.792,71	41.794,75
25. Maurice (Ile)	-	-	-	-
26. Maroc	-	-	700,87	700,87
27. Niger	-	-	64,04	64,04
28. Nigéria	-	-	-	-
29. Rwanda	-	-	-	-
30. Sénégal	10,21	644,61	52.126,06	52.780,88
31. Sierra Leone	-	-	4.592,19	4.592,19
32. Somalie	20,75	-	41.792,71	41.813,46
33. Soudan	0,04	-	36.022,42	36.022,46
34. Swaziland	-	-	-	-
35. Tanzanie	-	-	-	-
36. Togo	-	-	-	-
37. Tunisie	25.666,60	17.005,45	22.126,06	64.798,11
38. Ouganda	-	-	-	-
39. République Arabe Unie	-	-	149.313,35	149.313,35
40. Haute-Volta	-	-	-	-
41. Zambie	-	-	-	-
T O T A L	211.360,18	132.838,02	835.491,12	1.179.689,32

ETAT AU 31 MAI 1969 DES CONTRIBUTIONS DUES ET DES
MONTANTS PAYES EN EXCEDENT AU TITRE DU FINANCEMENT
DE L'ACTION EN JUSTICE POUR LE SUD-OUEST AFRICAIN
CONFORMEMENT A LA REEVALUATION DES CONTRIBUTIONS

ETAT MEMBRE	Montant de la Contribution s/Nlle estim.	Montant versé	Montant dû	Montant payé en excédent
1. Algérie	18.515,69	13.383,36	5.142,33	-
2. Burundi	18.515,69	13.378,18	5.147,51	-
3. Cameroun	18.515,69	13.378,18	5.147,51	-
4. Rép.centrafr.	18.525,69	-	18.525,69	-
5. Tchad	18.525,69	13.238,59	5.287,10	-
6. Congo-Brazzavil.	18.525,69	13.261,37	5.264,32	-
7. Congo-Kinshasa	18.525,69	10.000,00	8.525,69	-
8. Dahomey	18.525,69	13.378,18	5.147,51	-
9. Ethiopie	18.525,69	48.099,92	-	29.574,23
10. Gabon	18.525,69	18.525,69	-	-
11. Gambie	18.525,69	560,00	17.965,69	-
12. Ghana	18.525,69	13.378,18	5.147,51	-
13. Guinée	18.525,69	6.606,47	11.919,22	-
14. Côte-d'Ivoire	18.525,69	13.378,18	5.147,51	-
15. Kenya	18.525,69	13.378,18	5.147,51	-
16. Libéria	18.525,69	90.613,07	-	72.087,38
17. Libye	18.525,69	13.378,18	5.147,51	-
18. Madagascar	18.525,69	13.378,18	5.147,51	-
19. Malawi	18.525,69	10.606,44	7.919,25	-
20. Mali	18.525,69	25.115,93	-	6.590,24
21. Mauritanie	18.525,69	14.208,21	4.317,48	-
22. Maroc	18.525,69	13.378,18	5.147,51	-
23. Niger	18.525,69	13.502,00	5.023,69	-
24. Nigeria	18.525,69	31.606,48	-	13.080,79
25. Rwanda	18.525,69	-	18.525,69	-
26. Sénégal	18.525,69	13.371,27	5.154,42	-
27. Sierra Léone	18.525,69	13.378,18	5.147,51	-
28. Somalie	18.525,69	2.607,49	15.918,20	-
29. Soudan	18.525,69	13.378,18	5.147,51	-
30. Tanzanie	18.525,69	19.984,66	-	1.458,97
31. Togo	18.525,69	-	18.525,69	-
32. Tunisie	18.525,69	13.378,18	5.147,51	-
33. Ouganda	18.525,69	18.525,68	0,01	-
34. R.A.U.	18.525,69	13.378,18	5.147,51	-
35. Haute-Volta	18.525,69	13.521,59	5.004,10	-
36. Zambie	18.525,69	38.000,00	-	19.474,31
T O T A L	666.924,84	589.254,56	219.936,20	142.265,92

ETAT DES RECETTESDU 1er JUIN 1968 AU 31 MAI 1969

a) CONTRIBUTIONS		\$.EU. 1.782.902,53
b) <u>RECETTES DIVERSES</u> (pour l'ensemble du Secrétariat général)		
1. Intérêts produits par le Fonds de roulement	\$.EU.	12.572,87
2. Intérêts produits par les prêts pour achat de véhicule	\$.EU.	884,25
3. Recettes diverses de la C.S.T.R. (détaillées à l'Annexe III-c)	\$.EU.	39.516,31
4. Recettes diverses du Secrétariat de New-York	\$.EU.	290,35

	\$.EU.	1.836.166,31
		=====

ETAT DES RECETTES DU 1er JUIN 1968 AU 31 MAI 1969

CONTRIBUTIONS RECUES DES ETATS MEMBRES

(Montants exprimés en \$.EU)

MOIS	PAYS MEMBRE	Au titre de l'exercice	Montant versé	Total des montants versés au cours du mois	Total des recettes
Juin	Haute-Volta	67/68	33.917,20	277.843,25	
	Congo-Kinshasa	67/68	60.150,84		
	R.A.U.	67/68	99.689,25		
	Côte-d'Ivoire	68/69	41.792,71		
	Sénégal	67/68	<u>42.293,25</u>		
Juillet	Kenya	68/69	41.792,71	90.051,39	
	Niger	67/68	6.465,97		
	Togo	68/69	<u>41.792,71</u>		
Août	Mali	68/69	4.422,24	251.075,72	
	Zambie	68/69	48.138,93		
	Gabon	67/68	33.910,55		
	Mali	68/69	54.554,06		
	Algérie	68/69	103.539,51		
	Botswana	68/69	<u>6.510,43</u>		
Septembre	Cameroun	68/69	39.016,30	80.809,01	
	Libye	68/69	<u>41.792,71</u>		
Octobre	Soudan	68/69	37.000,00	245.534,42	
	Soudan	S.O.A.	6.771,62		
	Tanzanie	68/69	41.792,67		
	Haute-Volta	68/69	13.180,47		
	Somalie	67/68	34.425,96		
	Ouganda	68/69	41.792,67		
	Libéria (C.M.C.A.)	67/68	6.510,47		
	Libéria	68/69	41.792,67		
	Tanzanie(C.M.C.A.)	67/68	6.510,43		
	Gabon	68/69	<u>15.757,46</u>		

ETAT DES RECETTES DU 1er JUIN 1968 AU 31 MAI 1969

CONTRIBUTIONS RECUES DES ETATS MEMBRES

(Montants exprimés en \$.EU)

MOIS	PAYS MEMBRE	Au titre de l'exercice	Montant versé	Total des montants versés au cours du mois	Total des recettes
Juin	Haute-Volta	67/68	33.917,20	277.843,25	
	Congo-Kinshasa	67/68	60.150,84		
	R.A.U.	67/68	99.689,25		
	Côte-d'Ivoire	68/69	41.792,71		
	Sénégal	67/68	<u>42.293,25</u>		
Juillet	Kenya	68/69	41.792,71	90.051,39	
	Niger	67/68	6.465,97		
	Togo	68/69	<u>41.792,71</u>		
Août	Mali	68/69	4.422,24	251.075,72	
	Zambie	68/69	48.138,93		
	Gabon	67/68	33.910,55		
	Mali	68/69	54.554,06		
	Algérie	68/69	103.539,51		
	Botswana	68/69	<u>6.510,43</u>		
Septembre	Cameroun	68/69	39.016,30	80.809,01	
	Libye	68/69	<u>41.792,71</u>		
Octobre	Soudan	68/69	37.000,00	245.534,42	
	Soudan	S.O.A.	6.771,62		
	Tanzanie	68/69	41.792,67		
	Haute-Volta	68/69	13.180,47		
	Somalie	67/68	34.425,96		
	Ouganda	68/69	41.792,67		
	Libéria (C.M.C.A.)	67/68	6.510,47		
	Libéria	68/69	41.792,67		
	Tanzanie(C.M.C.A.)	67/68	6.510,43		
	Gabon	68/69	<u>15.757,46</u>		

MOIS	PAYS MEMBRE	Au titre de l'exercice	Montant versé	Total des montants versés au cours du mois	Total des recettes
Novembre	Congo-Brazzaville	68/69	<u>34.191,75</u>	34.191,75	
Décembre	Ghana	68/69	93.918,77	131.137,85	
	Niger	68/69	<u>37.219,08</u>		
Janvier	R.A.U.	68/69	55.658,41	107.727,62	
	Sierra-Léone	68/69	10.276,50		
	Madagascar	68/69	<u>41.792,71</u>		
Février	Maroc	68/69	145.343,96	248.706,60	
	Tunisie	68/69	30.000,00		
	R.A.U.	68/69	55.658,41		
	Sierra-Léone	68/69	<u>17.704,23</u>		
Mars	Lesotho	68/69	16.717,08	59.359,68	
	Haute-Volta	68/69	<u>42.642,60</u>		
Avril	Mali		4.030,47	64.504,26	
	Gabon		<u>60.473,79</u>		
Mai	Ouganda	SWAC	5.147,46	191.960,98	
	Rwanda	68/69	41.792,71		
	Maroc	69/70	<u>145.020,81</u>		
	T o t a l				1.782,902,52

RELEVES DES INTERETS PRODUITS PAR LES PRETS POUR ACHAT DEVEHICULE DU 1er JUIN 1968 AU 31 MAI 1969

(Montants exprimés en dollars des E.U.)

<u>NOM DU BENEFICIAIRE DU PRET</u>	<u>!</u>	<u>MONTANT</u>
1. Mr. A. Abrous	!	26,71
2. Mr. J. Adeito	!	18,35
3. Mr. E.A. Adeyemo	!	11,75
4. Mr. A.H. Agufa	!	8,05
5. Mrs. Agouagou M.	!	18,36
6. Mr. Amde Debebe	!	0,28
7. Mr. Aklilu Afework	!	4,46
8. Mr. Akoli William	!	0,25
9. Mr. Asare Pobi	!	13,74
10. Mr. Ba Mamadu Lamine	!	45,03
11. Mr. B. Bassirou	!	36,75
12. Mr. R.A. Bruce	!	20,50
13. Mr. P.C. Bukasa	!	12,76
14. Miss. B. D'Almeida	!	5,28
15. Mr. M. Abdi Daar	!	41,00
16. Mr. Abdel R.H. Dirar	!	52,50
17. Mr. Frank Kalepo	!	3,00
18. Mr. Fassil Tesfou	!	0,25
19. Mr. Farah Warsama	!	25,50
20. Mr. G.V. Freeman	!	24,75
21. Mr. Gedeon Dimetros	!	1,50
22. Miss. Houncarin G.	!	5,28
23. Mr. Hailu W.G.	!	27,00
24. Miss. H. Chando	!	12,07
25. Mr. Heizkiel Isaac	!	36,25
26. Mr. Idris Ali	!	16,12
27. Mr. J. Kamenge	!	49,50
28. Mr. Katondo	!	10,72
29. Mr. Kabengele	!	9,86
30. Miss. Morate Kebede	!	11,25
31. Mr. Michel Asante	!	22,14
32. Mr. Mfuni P.P.	!	0,25
33. Mr. S.G. Mwalo	!	52,50
34. Mr. Negussie M.	!	27,50
35. Mr. D. Ouattara	!	32,50
36. Prof. S.T. Quansah	!	26,25
37. Mr. F. Razatovo	!	6,00
38. Mr. Samuel Alemayohu	!	48,75
39. Mr. H. Somborn	!	5,87
40. Mr. H. Soumare	!	0,75
41. Mrs. Sunnight L.	!	0,13
42. Mr. Tezera H. Michael	!	0,13
43. Mrs. Ukuba M. Solomon	!	11,24
44. Mr. Usman Mohamed	!	13,78
45. Mr. A.T.A. Wadood	!	32,14
46. Mr. Wright	!	52,50
47. Maj. Girma Zewdie	!	3,00

T o t a l

884,25

RELEVÉ DES RECETTES DIVERSESa) C.S.T.R.

Vente de publications (Lagos)	...	3.557,33 \$.EU.
Vente de publications (Niamey)	...	1.613,36 \$.EU.
Vente de caisses vides (Niamey)	...	10,20 \$.EU.
Intérêts produits par les comptes de dépôt (Lagos)	...	351,94 \$.EU.
Intérêts produits par les Prêts pour achat de véhicule (Lagos)	...	26,00 \$.EU.
Bénéfice réalisé sur la conversion des transferts	...	182,18 \$.EU.
Bénéfice réalisé sur l'écoulement du stock acheté en franchise	...	12,65 \$.EU.
Versements divers consécutifs au rapport du contrôleur financier	...	1.096,97 \$.EU.
Loyer des maisons	...	29.782,01 \$.EU.
Intérêts produits par le compte de dépôt "Logement" (Lagos)	...	498,76 \$.EU.
Vente de publications (Bangui)	...	753,62 \$.EU.
Autres recettes diverses (Bangui)	...	339,51 \$.EU.
Autres recettes diverses (Yaoundé)	...	618,20 \$.EU.
Loyer des maisons (Muguga)	...	91,00 \$.EU.
Vente de publications (Muguga)	...	159,71 \$.EU.
Autres recettes (Muguga)	...	<u>422,87 \$.EU.</u>
		39.516,31 \$.EU.

b) SECRETARIAT DU GROUPE AFRICAIN AUPRES DES NATIONS UNIES.

Vente d'une machine à écrire		30,00 \$.EU.
Autres recettes diverses		<u>260,35 \$.EU.</u>
		290,35 \$.EU.

= = = = =

ETAT DES COTISATIONS DUES AU TITRE DU BUDGET DE L'EXERCICE
1969/70 CONFORMEMENT AU NOUVEAU BAREME DES CONTRIBUTIONS
APPROUVE PAR LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNE-
MENT A SA CINQUIEME SESSION ORDINAIRE TENUE A ALGER.

ETAT MEMBRE	NOUVEAU BAREME DES CONTRIBUTIONS	MONTANT
1. Algérie	5,71	137.109,03
2. Botswana	0,50	12.006,05
3. Burundi	0,62	14.887,50
4. Cameroun	2,35	56.428,41
5. République Centrafricaine	1,47	35.297,78
6. Tchad	1,16	27.854,02
7. Congo - Brazzaville	0,50	12.006,05
8. Congo - Kinshasa	3,07	73.717,12
9. Dahomey	1,06	25.452,82
10. Ethiopie	2,81	67.473,97
11. Guinée Equatoriale	0,50	12.006,05
12. Gabon	4,93	118.379,60
13. Gambie	0,76	18.249,19
14. Ghana	4,73	113.577,18
15. Guinée	1,23	29.534,87
16. Côte-d'Ivoire	4,02	96.528,60
17. Kenya	2,21	53.066,72
18. Lesotho	0,67	16.088,10
19. Libéria	2,84	68.194,34
20. Libye	7,40	177.689,46
21. Madagascar	1,61	38.659,46
22. Malawi	0,68	16.328,22
23. Mali	1,40	33.616,93
24. Mauritanie	1,68	40.340,31
25. Ile Maurice	0,50	12.006,05
26. Maroc	5,98	143.592,29
27. Niger	1,27	30.495,35
28. Nigéria	6,99	167.844,50
29. Rwanda	0,62	14.887,50
30. Sénégal	3,21	77.078,81
31. Sierra Léone	1,89	45.382,85
32. Somalie	0,76	18.249,19
33. Soudan	3,42	82.121,35
34. Swaziland	0,50	12.006,05
35. Tanzanie	1,97	47.303,82
36. Togo	1,25	30.015,11
37. Tunisie	2,67	64.112,28
38. Ouganda	1,75	42.021,16
39. R.A.U.	9,28	222.832,19
40. Haute-Volta	0,92	22.091,12
41. Zambie	3,11	74.677,60
	100,00	2.401.209,00

RELEVÉ APRES AJUSTEMENT, DES FONDS DISPONIBLES AU 31 MAI 1969.
(MONTANTS EXPRIMÉS EN DOLLARS DES E.U.)

SECRETARIAT GENERALA. FONDS GENERAL

(i) Compte n° 71252-3 en devises étrangères	US.\$.	754.872,68
(ii) Compte n° 0-23529-6 en monnaie locale	US.\$.	65.537,48
A AJOUTER : SOLDE DE LA PETITE CAISSE	US.\$.	200,00

B. COMPTE N° 71314-7 DU FONDS DE ROULEMENT	US.\$.	422.710,58
TOTAL	US.\$.	<u>1.243.320,74</u>
		=====

C.S.T.R.	<u>SOLDE EN BANQUE</u>	<u>SOLDE EN CAISSE</u>
	<u>AU 31/5/69 US.\$.</u>	<u>AU 31/5/69 US.\$.</u>
LAGOS	515.752,10	76,34
YAOUNDE (CPSIA)	1.136,71	6,24
MUGUGA (IBAH) (BISA)	2.135,61	10,09
BANGUI (BIS)	4.685,45	43,35
NIAMEY (BUREAU DES PUBLI- CATIONS)	1.727,48	4,00
	<u>525.437,35</u>	<u>140,02</u>
	=====	=====
<u>NEW YORK</u>	<u>9.381,59</u>	<u>24,14</u>
	=====	=====
<u>DAR-ES-SALAAM</u>	<u>58.488,62</u>	<u>30,50</u>
	=====	=====

COMPTE N° 0-71252-3 EN DEVISES ETRANGERES

Solde du Relevé Bancaire	US. \$.	780.739,21
A déduire : Chèques non présentés	US. \$.	25.866,53
		<hr/>
SOLDE DU COMPTE BANCAIRE APRES REDRESSEMENT	US. \$.	754.872,68
		<hr/> <hr/>

CHEQUES NON PRESENTES

006268 FED	US. \$.	105,00
003402 "		60,63
006252 "		160,00
006821 "		386,00
007214 "		3,60
009119 "		443,25
009121 "		399,67
009066 "		120,00
009402 "		1.218,81
009403 "		1.000,00
009404 "		600,00
009407 "		306,00
009417 "		400,00
009419 "		150,00
009421 "		150,00
009422 "		549,53
009426 "		40,00
009429 "		399,79
009434 "		721,67
009441 "		1.064,00
009442 "		3.224,75
009443 "		171,99
009448 "		1.865,01
009449 "		1.800,00
009451 "		2.597,18
009450 "		180,75
009452 "		272,00
009453 "		835,60
009454 "		17,00
009455 "		6.624,30
		<hr/>
TOTAL	US. \$.	25.866,53
		<hr/> <hr/>

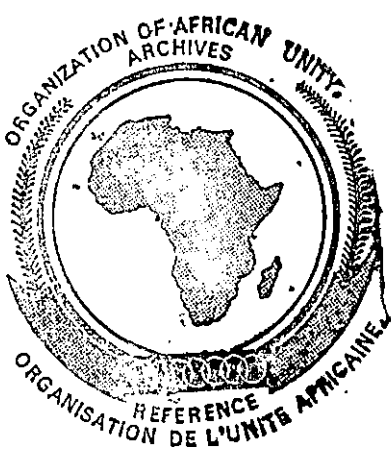
COMPTE N° 0-23529-6 EN MONNAIE LOCALE

SOLDE DU RELEVÉ BANCAIRE	Eth.\$.	195.716,84
A DEDUIRE : CHEQUES NON PRESENTES	Eth.\$.	31.873,13
SOLDE DU COMPTE BANCAIRE APRES REDRESSEMENT	Eth.\$.	<u>163.843,71</u>

CHEQUES NON PRESENTES

H089218	Eth. \$.	66,00
H089243		1.804,18
H089244		180,00
H089247		862,00
H089250		250,00
H089255		3.963,05
H089256		412,40
H089257		1.100,00
H089258		427,50
H089259		3.000,00
H089260		497,10
H089261		80,00
H089262		1.702,12
H089263		291,81
H089264		368,05
H089265		471,30
H089266		411,00
H089267		62,50
H089268		300,00
H089269		9.825,00
H089270		2.704,70
H089271		153,55
H089273		345,00
H089274		504,50
H089275		1.370,00
H089276		104,80
H089277		69,75
H089278		57,72
H089279		489,10

TOTAL EN Eth. \$. 31.873,13



RELEVÉ DU FONDS DE ROULEMENT AU 31 MAI 1969.US. \$.

- REPORT AU 1er JUIN 1968	416.480,57
- CONTRIBUTIONS VERSEES AU 31 MAI 1969	N é a n t
- Intérêts produits du 1er juin 1968 au 31 mai 1969	6.230,01
- Solde en banque et caisse au 31 mai 1969	422.710,58

A ajouter :

a) Intérêts pour la période du 1er juin 1968 au 31 mai 1969 non encore crédités par la Banque	6.230,01
b) Solde des sommes reçues au titre de l'action en justice pour le Sud-Ouest Africain, que le Secrétariat de New-York doit virer au Fonds de Roulement	42.051,83

TOTAL GENERAL	471.105,27
	=====

NOTE : Les intérêts dûs au Fonds de Roulement pour la période allant du 1er juin 1968 au 31 mai 1969 s'élèvent à 12.572,87 \$ EU. Au 31 mai 1969, ne figurait à ce titre au crédit du Fonds de Roulement que la somme de 6.230,01 \$ EU. Le solde des intérêts qui est de 6.342,86 \$ EU. sera crédité ultérieurement.

ETAT AU 31 MAI 1969 DES DEPENSES EFFECTIVES ET DES OBLIGATIONS

CM/296
Annexe VII
page 1

EXERCICE FINANCIER 1968/1969

(Montants exprimés en dollars E.U.)

CODE	RUBRIQUE	CREDITS	OBLIGATIONS	DEPENSES EF- FECTUEES	RELIQUAT
	<u>CHAPITRE I - TRAITEMENTS ET SALAIRES</u>				
100	Traitements du personnel	768.625,00	-	559.937,30	208.687,70
101	Consultants et groupes d'experts	-	-	-	-
102	Assistance temporaire	-	-	-	-
103	Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	-	-	-	-
	TOTAL DU CHAPITRE I	768.625,00	-	559.937,30	208.687,70
	<u>CHAPITRE II - DEPENSES COURANTES APPARENTES AU PERSONNEL</u>				
200	Frais de transport afférents à la prise de fonctions	15.000,00	-	14.476,96	523,04
201	Frais de transport afférents aux congés dans les foyers et à la cessation de service	41.000,00	-	38.565,24	2.434,76
202	Frais de transport afférents aux transferts	-	-	1.802,94	(1.802,94)
203	Indemnités d'installation	10.000,00	-	8.599,50	1.400,50
204	Indemnités pour charges de famille	15.000,00	-	19.811,87	(4.811,87)
205	Indemnités de logement	27.600,00	-	59.546,40	(31.946,40)
206	Caisse de retraite de l'OUA	-	-	-	-
207	Système d'assurances pour le personnel de l'OUA	10,00	-	-	10,00
208	Régime de prestations médicales de l'OUA	5.000,00	1.530,95	11.249,02	(7.779,97)
209	Gratification de fin de service	30.000,00	-	29.611,76	388,24
210	Loyer de la résidence officielle (Secrétaire général administ.)	9.600,00	4.800,00	4.800,00	-
211	Indemnité de résidence (4 Secrétaires généraux adjoints)	14.400,00	-	14.400,00	-
	TOTAL DU CHAPITRE II	167.610,00	6.330,95	202.863,69	(41.584,64)

CODE	RUBRIQUE	CREDITS	OBLIGATIONS	DEPENSES EFFEC- TUEES	RELIQUAT
	<u>CHAPITRE III - VOYAGES DU PERSONNEL EN MISSIONS OFFICIELLES</u>				
300	Département de l'Administration	4.000,00	1.074,80	2.202,16	723,04
301	Département politique	13.600,00	-	9.146,10	4.453,90
302	Département économique et social	15.000,00	-	7.933,28	7.066,72
303	Département scientifique et culturel	3.000,00	-	2.847,59	152,41
304	Cabinet	1.850,00	374,80	1.211,20	264,00
305	Missions officielles du Secrétaire général	4.500,00	-	4.161,53	338,47
306	Contrôleur financier	5.000,00	-	4.173,16	826,84
	TOTAL DU CHAPITRE III	46.950,00	1.449,60	31.675,02	13.825,38
	<u>CHAPITRE IV - LOCATION ET ENTRETIEN DE L'EQUIPEMENT ET DES LOCAUX</u>				
400	Loyers des locaux	1,00	-	-	1,00
401	Entretien des véhicules	10.000,00)	20,00	9.361,88	(2.745,08)
402	Entretien de l'équipement	-)		3.363,20	
403	Entretien des locaux	2.000,00	223,58	1.721,24	55,18
404	Services publics (eau et électricité)	5.000,00	-	2.743,96	2.256,04
405	Transformation des locaux	10,00	-	-	10,00
406	Assurance des véhicules, de l'équipement, etc...	2.000,00	-	2.535,40	(535,40)
	TOTAL DU CHAPITRE IV	19.011,00	243,58	19.725,68	(958,26)

CODE	RUBRIQUE	CREDITS	OBLIGATIONS	DEPENSES EFFECTUEES	RELIQUAT
	<u>CHAPITRE V - COMMUNICATIONS</u>				
500	Télégrammes	16.000,00	-	16.657,29	(657,29)
501	Téléphone	9.000,00	-	9.352,78	(352,78)
502	Affranchissement postal	18.000,00	-	17.818,34	181,66
503	Valise diplomatique	1.000,00	-	1.000,00	-
504	Frêt	1.000,00	-	1.000,00	-
	TOTAL DU CHAPITRE V	45.000,00	-	45.828,41	(828,41)
	<u>CHAPITRE VI - FOURNITURES ET SERVICES DIVERS</u>				
600	Papeterie et fournitures de bureau	25.000,00	1.089,92	20.093,47	3.816,61
601	Frais bancaires et timbres fiscaux	7.000,00	-	6.365,39	634,61
602	Coût de la vérification des comptes	-	-	-	-
603	Réceptions	5.000,00	-	3.761,29	1.238,71
604	Activités récréatives pour le personnel	-	-	-	-
605	Fourniture et services de livres et périodiques pour la bibliothèque	15.000,00	15.000,00	-	-
606	Abonnement aux journaux et périodiques	3.000,00	-	1.958,96	1.041,04
607	Fournitures et services divers	5.000,00	-	4.994,93	5,07
	TOTAL DU CHAPITRE VI	60.000,00	16.089,92	37.174,04	6.736,04

CODE	RUBRIQUE	CREDITS	OBLIGATIONS	DEPENSES EFFEC- TUEES	RELIQUAT
	<u>CHAPITRE VII - IMMOBILISATIONS</u>				
700	Terrains et constructions	-	-	-	-
701	Amélioration des locaux	-	-	-	-
702	Mobilier et aménagement	7.000,00	86,00	4.361,40	2.552,60
703	Equipement de bureau	9.000,00	-	9.035,21	(35,21)
704	Equipement pour la reproduction interne	1.000,00	-	548,00	452,00
705	Equipement pour les télécommunications	4.000,00	-	4.184,63	(184,63)
706	Equipement pour la presse et l'information	2.000,00	-	1.576,67	423,33
707	Equipement pour le transport	10.000,00	5.552,00	-	4.448,00
708	Equipement pour l'interprétation	22.000,00	22.000,00	-	-
709	Autre équipement	-	-	-	-
	TOTAL DU CHAPITRE VII	55.000,00	27.638,00	19.705,91	7.656,09
	<u>CHAPITRE VIII - CONFERENCES ET REUNIONS</u>				
800	Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement	94.438,00	-	136.911,07	(42.473,07)
801	Conseil des ministres	79.045,00	10.982,35	50.651,88	17.410,77
802	Commission économique et sociale	55.650,00	-	-	55.650,00
803	Commission de l'éducation, de la science, de la culture et de la santé	55.650,00	-	-	55.650,00
804	Commission de la défense	33.820,00	-	-	33.820,00
805	Commission des réfugiés	33.820,00	-	-	33.820,00
806	Commission spéciale sur le conflit Algéro-marocain	33.820,00	-	-	33.820,00
807	Réunions des comités mixtes sur la construction des bureaux permanents de l'OUA	25.425,00	-	-	25.425,00
808	Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières	16.950,00	-	2.716,80	14.233,20
	TOTAL DU CHAPITRE VIII	428.618,00	10.982,35	190.279,75	227.355,90

CODE	RUBRIQUE	CREDITS	OBLIGATIONS	DEPENSES EFFECTUEES	RELIQUAT
	<u>CHAPITRE IX - BUREAUX REGIONAUX</u>				
900	Commission scientifique, technique et de la recherche (CSTR)	435.092,40	22.000,00	307.903,06	105.189,34
901	Secrétariat du Groupe africain aux Nations Unies	77.842,00	-	81.092,74	(3.250,74)
902	Comité de coordination pour la libération de l'Afrique	152.054,00	-	135.310,49	16.743,51
	TOTAL DU CHAPITRE IX	664.988,40	22.000,00	524.306,29	118.682,11
	<u>CHAPITRE X - EXECUTION DES DECISIONS ET DES RESOLUTIONS</u>				
000	Département économique et social	23.500,00	591,00	2.991,84	19.917,16
001	Département scientifique et culturel	17.000,00	13.500,00	4.029,94	(529,94)
002	Département politique	-	-	-	-
003	Département de l'Administration	-	-	-	-
004	Cabinet	-	-	-	-
	TOTAL DU CHAPITRE X	40.500,00	14.091,00	7.021,78	19.387,22
	TOTAL GENERAL	2.296.302,40	98.825,40	1.638.517,87	558.959,13

ETAT A FIN MAI 1969 DES AVANCES A RECOUVRER

(Montants exprimés en Dollars EU)

Bénéficiaire de l'avance	Avance sur salaire	Prêt pr. achat/véh	Avance pr.frais voyage	Divers	!Observa tion
1. Rép.Dém.du Congo	-	-	-	49.172,57	
2. Mr. Akoli W.	800,00	-	-	247,20	
3. Mr. Ernest Basita	300,00	583,32	-	-	
4. Mr. F. Warsama	875,54	200,00	-	-	
5. Mr. G. Dimitros	710,76	-	-	-	
6. Mr. S.G.Asare-Pobi	644,00	950,00	-	-	
7. Mr. P.C. Bukasa	-	100,00	-	-	
8. Mr. H. Kabengele	222,00	50,00	-	-	
9. Lt. Mekuria Adeba	-	600,00	-	-	
10. Gouvernement gambien	-	-	-	4.541,02	
11. Mr. D. Ouattara	-	400,00	-	-	
12. C.M.C.A.	-	-	-	45.000,00	
13. Mr. A. Abrous	-	461,71	-	-	
14. Mr. A.T.A. Wadood	-	591,68	-	-	
15. Mr. J.G. Kamanda	1.193,73	-	-	-	
16. Mr. J. Kamenge	-	1.000,00	-	-	
17. Mr. Ba M. Lamine	-	867,70	-	-	
18. Mr. A.R.M. Dirar	-	1.100,00	-	-	
19. Mr. S.G. Mwale	443,70	1.100,00	-	-	
20. Mr. A.J. Wright	20,00	1.100,00	-	-	
21. Mr. Idris Ali	-	900,00	-	-	
22. Mr. Ousman Mohamed	-	637,50	-	-	
23. Mr. Samuel Alemayehu	-	1.400,00	-	-	
24. Mrs. Agouagou Mekuria	-	850,00	-	-	
25. Mr. B. Bassirou	440,00	1.700,00	-	-	
26. Miss. H.Chando	672,00	675,00	-	-	

Bénéficiaire de l'avance	Avance s/ salaire	Prêt pour achat/vé- hicule	Avance pr. frais/vo- yage	Divers	Observations
27. Mr. Negussie M.	1.120,83	1.900,00	-	-	
28. Mr. R.A. Bruce	1.243,33	1.800,00	-	-	
29. Mrs. Ukuba M.S.	-	1.000,00	-	-	
30. Miss Merate K.	-	1.000,00	-	-	
31. Miss N.E. Engman	828,90	-	-	-	
32. Mr. Mohamed Sahnoun	-	-	180,00	5.000,00	
33. Mr. Asante M.	56,00	786,25	-	-	
34. Mr. Mohamed A. Dear	125,52	1.600,00	-	-	
35. Mr. Hizkiel I.	-	1.700,00	-	-	
36. Mr. J. Adeito	633,31	850,00	-	-	
37. Dr. E.G.N. Muzira	2.232,51	-	-	-	
38. Gouv. Algérien (Conf. au Sommet de 1968)	-	-	-	74.908,32	
39. Gouv. Algérien (Conf. des Ministres afric. du Travail)	-	-	-	15.653,32	
40. Interpol (Conf. rég.)	-	-	-	3.147,15	Rec.D/V/ N°355
41. Mr. K.M. Khogali	319,59	-	-	-	
42. Miss E.B. Kiwello	747,00	-	-	-	
43. Mr. E.A. Adeyemo	1.000,00	2.200,00	-	-	
44. Mr. H. Somborn	830,00	1.100,00	-	-	
45. Mr. F. Kalepe	1.078,00	1.150,00	-	-	
46. Maj. Girma Z.	-	1.150,00	-	-	
47. Gouv. Zambien	-	-	-	9.095,91	
48. Mr. D.A. Kussi	1.865,01	1.800,00	-	-	
49. Mr. Lahmer S.	-	-	-	220,00	Payé en sept. V/n°407
50. Mr. Araya	-	-	-	150,00	Passé par pro- fits et pertes Ad.V.N°0407
51. Mr. C. Segbenou	147,08	-	-	-	
52. Mr. Engama	-	-	-	600,00	Ad/V/N°407
53. Mr. Mangombe	-	-	-	112,20	
54. Mr. Tinor	-	-	-	300,00	Ad/V/N°407
55. Avances d'indemnités journalières au per- sonnel affecté à la Conférence au Sommet de l'Afrique de l'Est et du Centre.	-	-	723,14	-	
T O T A L	18.548,82	33.303,16	903,14	208.147,69	

ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

SECRETARIAT GENERAL

B I L A N

Au 31 mai 1969

(Montants exprimés en dollars E.U.)

GM/296
Annexe IX
page 1

P A S S I F	A C T I F
<u>PASSIF EXIGIBLE</u>	<u>IMMOBILISATIONS</u>
<u>I. Comptes à payer</u>	Bâtiments 162.722,04
a) Obligations 99.754,74	Mobilier des locaux 5.554,38
b) Montant dû à l'Algérie pour le Festival culturel 280.000,00	Mobilier de la résidence du Secrétaire général 6.622,21
	Véhicules officiels 36.700,31
<u>II. Autres obligations</u>	Equipement des bureaux : aménagement et mobilier <u>141.924,63</u>
a) <u>Obligations :</u>	353.523,57
Montants payés en excédent par des Etats membres :	<u>EXIGIBILITES</u>
(i) Fonds Général (Annexe XI) 319.281,94	<u>I. Solde en banque</u>
(ii) Action en justice pour le Sud-Ouest Africain (Annexe II) 142.265,92	(a) Secrétariat général 820.410,16
b) <u>C.S.T.R.</u>	(b) C.S.T.R. 525.437,35
Contributions sans indication d'affectation (Annexe X) 9.581,32	(c) Comité de libération 58.488,62
Caisse de retraite : Contributions (Annexe X) 2.669,59	(d) Groupe africain auprès des Nations Unies <u>9.381,59</u>
	1.413.717,72
	<u>II. Solde en caisse</u>
	(a) Secrétariat général 200,00
	(b) C.S.T.R. 140,00
	(c) Comité de libération 30,00
	(d) Groupe africain auprès des N.U. <u>24,14</u>
	394,66
A reporter...	A reporter ...

P A S S I F	A C T I F
c) Comité de libération (Annexe X) 31,65	III. <u>Fonds de roulement</u>
d) Groupe africain auprès des Nations Unies 316,40	(a) Solde 422.710,58
	(b) Intérêts échus non encore crédités par la banque 6.342,86
	(c) Solde du compte à New-York relatif à l'action en justice pour le Sud-Ouest Africain, à virer au Fonds de roulement 42.051,83
	IV. <u>Comptes à recevoir</u>
	(a) Contributions dues au titre des budgets des exercices 1965/69 (voir détails à l'annexe I)
	(b) <u>Avances à recouvrer</u>
	(1) Avances au personnel du siège du Secrétariat général
	(i) Avances sur salaire
	(ii) Prêts pour achat de véhicule
	(iii) Avances pour frais de voyage
	(iv) Divers (voir Annexe VIII)
	(2) Avances au personnel des Bureaux régionaux
	(i) C.S.T.R. 11.301,84
	(ii) Comité de libération 15.521,79
	(iii) Groupe africain aux Nations Unies 6.484,59 33.308,22
	(c) <u>Inventaire des magasins</u>
	(i) Fournitures de bureau et papeterie 19.336,43
	(ii) Articles sans rubrique particulière 2.465,38 21.801,81
<u>VALEUR NETTE</u> au 31 mai 1969 2.880.535,82	TOTAL DE L'ACTIF 3.734.443,38
TOTAL DU PASSIF 3.734.443,38	

Note : Le solde du Fonds général comprend un montant de 5.000,00 \$ E.U. qui aurait dû être viré au Fonds de roulement.

RELEVÉ DE L'ACTIF ET DU PASSIF
(BUREAUX REGIONAUX)

C S T R

P A S S I F :

Montant reçu du Gouvernement du Mali	EU. \$.	8.982,45	
Montant reçu du Gouvernement du Malawi	EU. \$.	<u>598,87</u>	
			9.581,32 \$ EU.
Contributions à la Caisse de retraite :			
Lagos	EU. \$.	2.112,90	
Yaounde	EU. \$.	285,75	
Muguga	EU. \$.	<u>270,94</u>	
			<u>2.669,59</u> \$ EU.
			12.250,91 \$ EU.
			=====

A C T I F :

Avances à recouvrer :

	Avance s/ salaire	Prêt pr. achat/véh.	Av. sur frais/ voyage	Divers	
Lagos	1.643,15	2.850,00	360,00	492,45	
Yaounde	81,63	2.640,00	133,00	-	
Bangui	-	-	-	-	
Muguga	955,54	1.343,07	551,00	-	
Niamey	<u>252,00</u>	-	-	-	
TOTAL	2.932,32	6.833,07	1044,00	492,45	11.301,84 \$ EU.
					=====

DAR-ES-SALAAM

P A S S I F :

Contributions à la Caisse de retraite		37,65 \$ EU.
		=====

A C T I F :

Indemnités journalières payées au personnel du Secrétariat lors des 11ème et 12ème sessions du Comité de libération		
- Gouvernement de l'Ouganda	EU. \$	2.720,56
- Gouvernement de la Guinée	EU. \$	5.522,23
Indemnité journalière et excédent de bagage du personnel: Gouvernement algérien	EU. \$	3.679,00
Avance pour frais de voyage versée au Dr.SAMI, à M. OYAHA et à M.ODESOLA, dont le montant est à transférer du Fonds spécial au Fonds Général	EU. \$	<u>3.600,00</u>
TOTAL		15.521,79 \$ EU.
		=====

MONTANTS PAYES EN EXCEDENTDES CONTRIBUTIONS AU TITRE DU BUDGET 1965/1967

1. Algérie	\$ EU	35.40
2. Burundi		7.00
3. Cameroun		2.184.64
4. Tchad		12.986.31
5. Congo-Brazzaville		37.52
6. Ghana		0.09
7. Kénya		93.093.69
8. Libéria		0.52
9. Madagascar		708.87
10. Mauritanie		18.114.78
11. Niger		1.898.39
12. Nigéria		0.12
13. Togo		0.18
14. Ouganda		434.04
15. Zambie		<u>15.612.80</u>

T O T A L

\$ EU. 145.114.35

MONTANTS PAYES EN EXCEDENTDES CONTRIBUTIONS AU TITRE DU BUDGET 1967/1968

1. Burundi	\$ EU	118.04
2. Tchad		10.648.97
3. Côte d'Ivoire		243.88
4. Libye		1.00
5. Maroc		164.27
6. Togo		<u>76.12</u>

T O T A L

\$ EU. 11.252.28

MONTANTS PAYES EN EXCEDENTDES CONTRIBUTIONS AU TITRE DU BUDGET 1968/1969

1. Gabon	\$ EU	8.876.54
2. Mali		2.671.74
3. Maroc		145.020.81
4. Zambie		<u>6.346.22</u>

T O T A L

\$ EU. 162.915.31

T O T A L G E N E R A L

\$ EU. 319.281.94



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1970-02

Financial Report Covering the period 1st June, 1968 to 31st May, 1969

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/7451>

Downloaded from African Union Common Repository